

# Tous dans le coin!



**J**e ne sais pas si vous êtes comme moi, mais s'il est une expérience scolaire qui m'est toujours restée en travers de la mallette, c'est bien celle de la punition collective. Et pourtant, au moment où l'école n'a plus toujours la cote (ce qui, pour elle, doit être particulièrement traumatisant), ne voilà-t-il pas que cette pratique devient contagieuse. Exemples.

## REPRÉSAILLES

Début juillet. Des bus spéciaux relient la cité de Tchantès à la plaine de jeux de Wégimont, 15 kilomètres et quelques balançoires plus loin. Jusqu'à ce que quelques garnements qui se fichent du tiers comme du car ne trouvent rien de mieux que de le saccager au retour d'une journée ensoleillée. Et toc! Tactique du TEC: pendant plusieurs jours, suppression de la navette, alors que les auteurs des faits ont pourtant été identifiés. Et tant pis pour les cloîtrés des HLM de Droixhe et d'ailleurs!

Métro bruxellois. Fin d'une journée ordinaire. De celle à l'issue de laquelle chacun se réjouit de pouvoir sauter dans le premier train venu pour retrouver son hom(m?)e. Le signal sonore qui indique la fermeture des portes retentit. Un

jeune se propulse néanmoins à l'intérieur, empêchant lesdites portes de se clore correctement. La Voix - on se croirait à l'insipide *Secret Story* - se fait entendre: "C'est dommage pour les autres voyageurs, mais nous allons rester deux minutes ici". Même dans le métro, on se croirait en classe!

## CRIME ET CHÂTIMENT

De mauvais esprits pourraient suggérer que certaines initiatives ministérielles, voire syndicales, s'apparentent symétriquement au même phénomène. Selon ces adeptes de la mauvaise foi, le récent décret "Inscription" posèderait à son origine, dans le chef de ses initiateurs, quelque ressemblance avec la sanction généralisée. Les démêlés à propos de l'utilisation des heures de coordination dans l'enseignement secondaire pourraient être lus avec la même paire de lunettes.

Punir des innocents n'a jamais suscité grande sympathie. Surtout chez lesdits innocents! Une telle réaction s'apparente souvent à un aveu de faiblesse, voire à une solution de facilité. Mais le pire, pour le prescripteur de tel châtement, est que son autorité, loin de s'en trouver renforcée, par effet boomerang,

ferait plutôt régime. Car, comme le dit si justement le poète latin Publius Syrus, "C'est de la folie de vouloir punir son voisin en mettant le feu chez lui lorsqu'on habite à côté".

## CHUTE LIBRE

Et comme si ces exemples ne suffisaient pas, voilà que l'actualité financière nous offre - on s'en serait bien passé! - une démonstration supplémentaire du principe de la punition collective. Bien sûr, il ne fallait pas s'attendre, dans ce milieu, à des excès de philanthropie: les bonnes actions, si j'ose dire, c'est fortiche sur les dépliants publicitaires, mais dans la pratique journalière, c'est "la Bourse ou la vie?". Et pour le petit, le sans grade, il ne reste plus qu'à s'accrocher désespérément à un parachute troué! Et d'attendre que ça passe, en faisant le gros dos pour s'y laisser tondre la laine. Et de profiter de ces vagues - à l'âme? - pour méditer sur cette autre sentence de notre poète latin: "Chacun peut gouverner lorsque la mer est belle". En classe aussi! ■

EUGÉNIE DELCOMINETTE

[eugenie.delcominette@entrees-libres.be](mailto:eugenie.delcominette@entrees-libres.be)

## LE CLOU DE L'ACTUALITÉ ■ LES PLACES (P. 20)

